



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6118^e séance

Mardi 5 mai 2009, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. La Yifan
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	France	M. Lacroix
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Shalgham
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie	M. İlkin
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 5.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mai, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Claude Heller, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'avril 2009. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Heller pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je crois comprendre que le représentant de l'Ouganda souhaite faire une déclaration, et je lui donne maintenant la parole.

M. Ruganda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai, et à féliciter également l'Ambassadeur Heller du travail remarquable qu'il a accompli en tant que Président du Conseil le mois dernier.

Le 7 avril 2009, ma délégation a informé le Conseil que nous allions élaborer et distribuer un projet de déclaration présidentielle sur la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, pour examen au titre de la question « Paix et sécurité en Afrique ». Aujourd'hui, je me félicite, qu'à l'issue des vastes consultations sur le projet de déclaration présidentielle qui se sont déroulées dans un esprit de compromis et sur une période de près d'un mois, nous disposons désormais d'un texte acceptable pour toutes les délégations. Je voudrais remercier les membres de leur pleine coopération et de leur appui.

L'Union africaine considère la prévention du fléau des changements anticonstitutionnels de gouvernement comme une priorité. À cet égard, la douzième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, qui a eu lieu du 1^{er} au 3 février 2009, a demandé aux partenaires internationaux, en particulier à l'ONU, d'appuyer les efforts de l'Union africaine.

La déclaration du Président que vous êtes sur le point de lire est, à notre avis, est une conclusion appropriée de nos travaux et une expression de la profonde inquiétude du Conseil de sécurité à propos de la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, ainsi qu'une expression de son appui aux efforts de l'Union africaine. L'Ouganda, en tant que Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, se félicite de l'appui du Conseil. Nous pensons que la déclaration du Président contribuera fortement aux efforts visant à éviter, par la prévention et la dissuasion, la résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, maintenant et à l'avenir.

Le Président (*parle en russe*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité exprime sa profonde inquiétude face à la récente résurgence des changements anticonstitutionnels de gouvernement dans quelques pays africains. Il se déclare préoccupé par la violence qui pourrait accompagner ces événements, ainsi que par leurs répercussions négatives sur le bien-être économique et social des populations et le développement des pays touchés. Il souligne combien il importe de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel, notamment au moyen d'élections ouvertes et transparentes.

Le Conseil réaffirme la responsabilité principale qui lui incombe en matière de maintien de paix et de sécurité internationales et rappelle que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil se félicite de l'action importante que l'Union africaine et les organisations sous-

régionales continuent de mener, conformément à ses résolutions et décisions, pour régler les conflits et promouvoir les droits de l'homme, la démocratie, l'état de droit et l'ordre constitutionnel en Afrique.

Le Conseil salue également la décision prise par la Conférence de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire, tenue du 1^{er} au 3 février 2009, dans laquelle l'Union africaine a exprimé sa préoccupation et sa réprobation face au retour des coups d'État qui, d'après elle, non seulement marquent un recul politique dangereux et un revers grave pour la démocratie, mais viennent en outre menacer la paix, la sécurité et la stabilité du continent.

Le Conseil se félicite enfin des mesures préventives prises par l'Union africaine et les organisations sous-régionales face aux changements anticonstitutionnels de gouvernement. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2009/11.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 15.